



NIL MAGNUM SINE LABORE

L'ASSOMPTION

Ville de **culture** et de **patrimoine**

AVIS PUBLIC

PROMULGATION DE RÉSOLUTIONS

PRENEZ AVIS que les résolutions ci-après mentionnées ont été adoptées par le conseil municipal de la Ville de L'Assomption le 10 septembre 2019 et qu'elles sont entrées en vigueur aux dates suivantes :

PPCMOI 1-2019 / Entrée en vigueur : 30 septembre 2019

(date d'émission du certificat de conformité de la municipalité régionale du comté (MRC) de L'Assomption)

Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) pour le projet de la Maison Jacques-Parizeau qui sera situé au 213 rue Marsan à L'Assomption, numéro de lot 2 892 004.

PPCMOI 2-2019 / Entrée en vigueur : 30 septembre 2019

(date d'émission du certificat de conformité de la municipalité régionale du comté (MRC) de L'Assomption)

Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), pour l'immeuble situé au 803, boulevard de l'Ange-Gardien à L'Assomption, numéro de lots 2 894 327, 5 087 388 et 5 087 390 (Terranueva).

Toute personne qui souhaite prendre connaissance de ces règlements peut le faire au bureau du soussigné situé au 781, rang du Bas-de-L'Assomption Nord, 2^e étage, L'Assomption, et ce, durant les heures normales de bureau (lundi au jeudi, de 8 h 30 à 18 h et vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30).

Donné à L'Assomption, ce 15^e jour du mois d'octobre 2019.


Jean-Michel Frederick, avocat
Greffier